

Restitution aux 3 équipes d'urbanistes 02 juin 2009 Intervention de M. SEVERS

Développement durable local et diversité économique

Quelques préliminaires avant de centrer mon propos sur le développement économique et la nécessaire reconnaissance de la diversité des entreprises qui participent au développement économique....

Nous partirons de deux postulats :

- Un territoire n'est pas seulement un espace géographique, un espace administratif, il est aussi un lieu de vie pour les femmes et les hommes qui ont décidé d'y travailler et ou d'y vivre. Un territoire se dessine progressivement en fonction des lieux que les individus fréquentent, investissent, s'approprient pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins d'existence.
- Un territoire ne saurait être envisagé du seul point de vue des infrastructures et des équipements, il est aussi d'une part un espace de ressources naturelles, patrimoniales, économiques, sociales, culturelles et d'autre part un espace de capacités d'innovations (technologiques et sociales) qu'il convient de mobiliser dans le cadre de politiques de développement local offensives.

Dans ce cadre, le **projet urbain Reims 2020** doit s'inscrire non pas dans un simple projet d'aménagement du territoire (logique centralisée qui tente d'organiser un minimum de solidarité entre les espaces) mais dans un **projet de développement local durable** qui active toutes les forces vives du territoire au service du mieux être de l'ensemble des habitants.

Opter pour un projet de développement local durable n'est pas un choix comme un autre :

- Il s'agit d'un **projet global** associant les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux du développement qui pose la question des finalités de la croissance et d'un compromis possible entre les intérêts divergents des différentes composantes du développement ;
- Il s'agit d'un projet qui pose la question du « **temps** » : la difficulté d'organiser les temps de vie pour les populations (temps de travail, temps de transport, temps scolaire, temps de loisir..) ; la difficile mise en cohérence des politiques de court terme et de long terme, la concurrence entre les générations présentes et les générations futures ;
- Il s'agit d'un projet qui dans un contexte de crise financière, économique, sociale sans précédent, incite à repenser l'équilibre de l'action économique entre le global et le local.

Dans ce contexte, la dynamique d'un territoire doit être envisagée du double point de vue de la **croissance externe** c'est à dire développer l'attractivité du territoire et faire de REIMS une métropole européenne et de la **croissance endogène** c'est à dire celle qui mobilise sur un espace donné toutes les ressources naturelles, humaines, financières, culturelles et qui est créatrice d'activités et d'emplois durables non délocalisables .

- La caractéristique d'un projet de développement local est d'articuler l'économie à du territorial et à du lien social. Le lien social est l'ensemble des relations formelles et informelles, des réseaux de solidarité qui se nouent et animent la vie économique, sociale et culturelle et empêchent l'exclusion, l'isolement, l'enclavement. En conséquence, un projet de développement local doit s'appuyer sur le tissu associatif qui, dans la mesure où il mobilise des forces endogènes, des réseaux locaux est un acteur privilégié de la cohésion sociale (Reims, métropole cohésive).

- Un territoire pour s'inscrire dans un projet de développement local durable doit prendre acte de la diversité pour en faire une force au service de son dynamisme : diversité des populations, diversité des échelles territoriales (rural-urbain ; urbain-péri-urbain ; quartiers résidentiels-quartiers commerciaux ; quartiers périphériques-quartiers centraux), diversité des entreprises constituant le système productif.

C'est sur ce point que va porter la dernière partie de mon propos, la diversité économique.

Parler de diversité économique, c'est reconnaître qu'il existe **plusieurs formes d'entrepreneuriat** : capitaliste, public, associatif, coopératif et mutualiste avec des finalités, des ressources, des régulations, des indicateurs de richesse différents. Et c'est cet ensemble composite qui constitue le système productif d'un territoire qui crée de l'activité, des richesses (biens et services) et des emplois.

L'assimilation de l'entreprise à la forme capitaliste de l'entreprise (entreprise individuelle et société de capitaux) a fait oublier

- qu'existent d'autres unités de production comme d'une part les entreprises publiques et les administrations publiques qui constituent le secteur public et d'autre part les associations, les coopératives et les mutuelles regroupées au sein du secteur de l'économie sociale ;
- que la richesse n'est pas que strictement économique : le secteur public et le secteur de l'économie sociale produisent de la valeur ajoutée économique mais aussi de la valeur ajoutée sociétale (lien social, cohésion sociale, solidarité).

En Champagne-Ardenne, l'économie sociale représente 10% des établissements employeurs et 10% de l'emploi salarié. Dans le pays rémois, elle emploie 11 445 salariés.

La reconnaissance de ces trois grandes catégories d'entreprises, des relations qu'elles peuvent nouer entre elles, des modes de coopération, des partenariats qu'elles peuvent établir devient une nécessité pour penser et définir un projet de développement local durable.

Ainsi, développer, reconvertir une zone d'activités, c'est envisager la participation des différents types d'entreprise, c'est développer la clause sociale dans les marchés publics, c'est créer des ensembles sur la base de partenariats entre entreprises capitalistes et structures d'insertion par l'activité économique, c'est informer sur les possibilités de reprise d'entreprises sous forme coopérative, c'est informer sur les possibilités de créer son entreprise avec un statut d'entrepreneur-salarié... L'objectif est de décroïsonner, de faire travailler ensemble, de mettre en place des coopérations sur des espaces identifiés entre les différents acteurs économiques par ce que la mixité est source de dynamisme et d'innovation notamment sociale.

Terminons en insistant sur l'**ancrage territorial des entreprises de l'économie sociale** qui en fait des actrices privilégiées du développement local. Sociétés de personnes constituées de gens du pays et reposant sur des projets intégrés à la vie locale ou infra-locale, mobilisant la citoyenneté et la solidarité de la société civile, les entreprises de l'économie sociale sont une solution d'avenir pour le développement économique, une alternative à la désindustrialisation, à la désertification de certaines zones, à la destruction du patrimoine, aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle, à l'allongement des distances entre producteurs et consommateurs, au cloïsonnement du rural et de l'urbain (les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, les jardins de cocagne sont des entreprises d'économie sociale qui participent à une plus grande cohésion « rural-urbain »).

L'économie sociale ne doit pas rester un secteur singulier et particulier mais au contraire irriguer l'ensemble des politiques publiques, être un acteur à part entière dans un projet de développement local durable pour répondre aux évolutions socio-économiques et construire une société plus solidaire, plus humaine, plus juste, plus respectueuse de l'environnement et de la diversité des populations.